

La constitution

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas le temps de revenir sur toutes les remarques du député de Carleton-Charlotte (M. McCain) mais je voudrais parler d'une question particulière qui touche ma circonscription de près. L'un dans l'autre, le député a dit qu'en nous prononçant sur cette motion comme nous l'avons fait aujourd'hui, les ministériels des provinces de l'Atlantique et ceux de Terre-Neuve ont voté contre l'acheminement d'électricité à travers le Québec jusqu'aux marchés. Je voudrais lui signaler que le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré publiquement au cours de la conférence des premiers ministres...

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: ... que le gouvernement fédéral était entièrement favorable à ce que Terre-Neuve achemine son électricité par le Québec à condition qu'il y ait des débouchés en conséquence. Il est bien clair que cela ne concerne nullement ce vote.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Rompkey: Je voulais donc dire un mot de cette question mais je voudrais aussi parler de la résolution dont nous sommes saisis. C'est tout notre avenir qui est en jeu dans ce débat. L'occasion nous est donnée de tracer les idéaux qui façonneront notre mode de vie.

En 1867, nos ancêtres ont peut-être cru qu'ils créaient un pays. Mais un pays ne saurait avoir la prétention d'être une nation moderne et indépendante s'il ne dispose pas de sa propre constitution qui fixe à tout jamais les droits des particuliers; un pays moderne doit aussi pouvoir modifier sa Constitution. C'est ce à quoi vise notre motion. Elle a pour objet d'assurer que les Canadiens des quatre coins du pays jouissent des mêmes libertés que les habitants de pays libres, que nos concitoyens jouissent de leurs droits démocratiques légitimes; qu'il n'existe pas dans notre pays de préjugés fondés sur la race, l'origine nationale, la couleur, la religion, l'âge ou le sexe. Notre motion vise à ce que les citoyens des minorités anglophones ou francophones de toutes les provinces aient le droit d'éduquer leurs enfants dans la langue de leur choix, à condition bien entendu qu'il y ait un nombre qui le justifie; enfin notre nation vise à ce que les droits à la mobilité permettent à tous les citoyens de se déplacer librement d'une province à l'autre pour s'y installer et y travailler.

Nos gens—je parle des habitants de Terre-Neuve et du Labrador—où qu'ils vivent, d'où qu'ils viennent et quelle que soit leur origine ethnique, n'ont jamais été confinés à une région du pays en particulier. Ils ont toujours été libres d'aller où la fortune leur souriait. Avant l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, les Terre-Neuviens sillonnaient les océans du monde entier et voguaient vers différents pays étrangers en quête de marchés. Ils ont ainsi connu beaucoup de pays qui, en retour, reconnurent en eux des marins et des hommes d'affaires.

Depuis leur entrée dans la Confédération, en 1949, les Terre-Neuviens et les gens du Labrador sont allés dans tous les coins du pays—à Fort McMurray, Toronto, Calgary et Galt. Ils se sont établis un peu partout, ils ont élevé leurs familles et fait carrière où ils élaient domicile. Ils n'en sont pas moins restés des Terre-Neuviens, mais ils sont devenus encore plus Canadiens. Il est vrai que certains d'entre eux sont partis parce qu'ils n'avaient pas le choix, bien à contre-cœur, mais d'autres

sont partis de leur propre gré. Certains d'entre eux ont décroché les plus hauts postes du pays. Pourtant, les règlements provinciaux auraient certainement pour effet de forcer les Terre-Neuviens à rester chez eux.

Si les Terre-Neuviens empêchaient les autres Canadiens de venir s'établir chez eux, les autres provinces auraient certainement le droit de leur refuser l'accès à leur territoire. Cette politique aurait pour effet de balkaniser le pays, d'ériger des murs, de restreindre les Canadiens à une seule région, ce qui est manifestement inacceptable. Ce pays appartient à tous et chacun d'entre nous; non pas une partie seulement, mais l'ensemble du Canada. Nous devrions tous être libres de nous déplacer et de nous installer dans n'importe quelle région.

M. Clark: Qui a rédigé ce discours?

M. Rompkey: Cette liberté doit être inscrite à jamais dans notre constitution.

La proposition actuelle du gouvernement inscrit également dans la constitution le principe de la péréquation. S'il est une province qui a bénéficié de cette politique, c'est bien Terre-Neuve et le Labrador. Il n'y a pas un habitant de Terre-Neuve et du Labrador, pas un de nous de la région allant du Cap Chidley au cap Race dont le sort ne soit pas meilleur du fait qu'il soit maintenant Canadien. A l'heure actuelle, 60 p. 100 du budget provincial vient d'Ottawa. Bien entendu, cela ne comprend pas les paiements de transfert individuels comme les allocations familiales, les prestations d'assurance-chômage et les pensions, qui servent à équilibrer la situation financière des particuliers.

Les habitants des provinces veulent être en mesure de se tenir debout grâce aux revenus tirés de l'exploitation de leurs propres ressources. En attendant, ils ont le droit d'escompter que les ressources du pays servent à maintenir les services qu'ils reçoivent à un niveau acceptable, car le partage qui est le principe fondamental de la confédération se concrétise par la péréquation.

Le manque de logique du gouvernement de Terre-Neuve me mystifie. En rejetant cette résolution, est-ce qu'il rejette la péréquation? Il est indubitable qu'il rejette tout à fait la mesure dont la Chambre est saisie. Nous savons qu'il a rejeté l'offre du gouvernement fédéral de conserver toutes les recettes que la province peut toucher de l'exploitation du pétrole. Je n'arrive pas du tout à comprendre ce qu'il veut. En fait, c'est probablement prononcer de beaux discours, faire cliqueter ses armes, faire les manchettes des journaux, et se quereller avec le gouvernement fédéral.

Je crois que les Terre-neuviens comprennent la nécessité d'un gouvernement national fort. Ils sont conscients des avantages qu'un tel gouvernement peut offrir; j'en ai énuméré quelques-uns. Ils savent qui a fourni l'argent nécessaire à la construction de la route trans-canadienne et des principaux axes routiers qui sillonnent cette province. Ils savent qui a construit les quais, les jetées et les navires de pêche. Les Terre-neuviens savent qu'ils faut un gouvernement central fort, un gouvernement capable d'aider ceux qui en ont besoin. C'est pourquoi ils n'approuveront jamais la vision du premier ministre Peckford. C'est pourquoi ils ne reconnaîtront jamais avec lui que le gouvernement fédéral n'est que la créature des provinces, lesquelles peuvent le changer ou le détruire à volonté. C'est pourquoi nous ne ferons jamais nôtre la vision qu'il partage avec le premier ministre Lévesque.